

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Fête de la Présentation au grand séminaire. — III *L'Orphelinat catholique* de Montréal. — IV Prières des Quarante-Heures. — V L'Ontario nord. — VI Le prince de Galles à Montréal: Quelques échos. — VII Faut-il prendre de l'eau bénite en sortant de l'église?

**AU PRONE**

Le dimanche 23 novembre

On annonce :

Le premier dimanche de l'Avent;

La fête de saint André (dimanche, remise à lundi);

La neuvaine de l'Immaculée-Conception, samedi le 29<sup>1</sup>;

Dans le diocèse de Sherbrooke, dimanche, le 30, le 26 anniversaire du sacre de Mgr l'évêque;

Dans le diocèse de Joliette, la collecte, le 1er dim. de l'Avent, pour les orphelins.

Note.—Le jeûne et l'abstinence les mercredis, ainsi que le jeûne les vendredis de l'Avent sont supprimés par le nouveau code de droit canonique; à l'exception des Quatre-Temps encore en usage.

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche 23 novembre

Messe du 24e dim. après la Pentecôte, **semi-double**; mém. de saint Clément et de sainte Félicité; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., mém. 1o de saint Jean de la Croix, 2o de saint Clément, 3o de saint Chrysogone.

Dans la cathédrale de Valleyfield:

Solennité de sainte Cécile, **double de 1e cl.**; seule mém. du 24e dim. après la Pentecôte; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de saint Jean de la Croix et du dim.

Note.—Il n'y a plus de jeûne les mercredis et vendredis de l'Avent. On fait maigre les vendredis. Il n'y a de jeûne que pendant les Quatre-Temps (3e semaine) et la veille de Noël.

<sup>1</sup> En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgence à chaque exercice; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où) aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine, ou des huit jours qui la suivent.

## TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 30 novembre

*Comme le 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avant est privilégié contre tout office même de 1<sup>er</sup> cl. (Rubr. génér. du brev., titre X, n. 1), on ne peut chanter, en ce jour, aucune messe de titulaire (Rubr. génér. du missel, titre VI, décret génér. du 2 déc. 1896, VI, n. 3754). C'est pourquoi, l'on anticipe au 23 novembre, la solennité des titulaires dont l'office tombe dans la semaine et ne peut avoir lieu le 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avant (30 novembre).*

J. S.

## FETE DE LA PRESENTATION AU GRAND SEMINAIRE

Le vendredi, 21 novembre, se célébrera, comme d'habitude tous les ans, au grand séminaire de Montréal, la fête patronale du séminaire, la Présentation de la Vierge. M. le directeur du grand séminaire nous prie d'inviter en son nom les membres du clergé à assister, ce jour-là, à la messe, à 9.30 heures, et au dîner qui suivra.

*La rédaction.*

## L'ORPHELINAT CATHOLIQUE DE MONTREAL

**N**OTRE nouveau vicaire général, Mgr François-Xavier de la Durantaye, présidait, dimanche dernier (9 novembre), au nom de Mgr l'archevêque, à l'inauguration officielle de l'*Orphelinat catholique de Montréal*, ou plutôt du vaste et superbe édifice qui abritera désormais l'oeuvre, intéressante à tant de titres, connue sous ce nom, et qui existe dans notre ville depuis 1832, soit depuis 87 ans. C'est la première fois qu'en sa qualité officielle, Mgr le vicaire général préside à une cérémonie publique. Et c'est de bon augure pour lui, nous semble-t-il, d'avoir eu à débiter, dans ses hautes fonctions, en bénissant des orphelins et en parlant de ce "sourire de Dieu sur la terre" qu'est la charité chrétienne. Dans l'Egli-

se, les hommes de gouvernement sont nécessairement des hommes d'œuvres, et la charité, bien comprise, sous toutes ses formes, c'est l'œuvre des œuvres.

Nous avons déjà, depuis quelque temps, sur notre table de travail, parmi plusieurs autres, le substantiel et très élégant petit volume, que Mlle Marie-Claire Daveluy publiait récemment, et dans lequel elle raconte l'histoire de notre *Orphelinat catholique de Montréal*. Nous nous étions promis d'en parler à nos lecteurs, et voici que l'occasion s'offre toute propice.

À l'inauguration de dimanche dernier, M. l'avocat Edouard Fabre-Surveyer, conseiller légal de l'institution, a très heureusement résumé le récit de Mlle Daveluy, et c'est encore pour nous une bonne fortune. Parler ou écrire à la suite de gens qui écrivent et parlent si bien devient chose facile. L'embarras, c'est qu'on ne saurait tout dire. Le rôle du chroniqueur en devient ingrat ! On sent si vivement que, pour être complet, il faudrait des pages et des pages !

Louer comme il le mérite le beau talent de Mlle Daveluy serait peut-être indiscret. Elle nous pardonnera de lui dire seulement, en reprenant à notre compte un mot charmant qui a jailli sous sa plume au sujet d'une ancienne directrice de l'œuvre, qu'elle nous paraît, elle aussi, avoir donné au souci d'être véridique et de bien écrire quelque chose des "tendresses disponibles de son cœur". Et c'est ce pourquoi, précisément, ayant à raconter une belle œuvre, elle l'a fait avec tant de bonheur. Nos lecteurs en pourront juger par ce seul extrait de son livre, que nous prenons aux toutes dernières lignes, et qui en est comme la conclusion :

Et parce que nous ne saurions mesurer à cette société (celle de l'*Orphelinat catholique*), dont nous connaissons aujourd'hui l'histoire, ni notre intérêt, ni notre admiration, ni notre sympathie ; parce qu'elle représente pour nous l'effort incessant de dévouement des générations de femmes qui nous ont précédées ; parce que nous nous souvenons qu'elle fut à Montréal durant ses années de début

la seule école d'initiation pour nos aïeules aux oeuvres de bonté et de miséricorde... pour tous ces motifs, nous marquons à l'*Orphelinat catholique* une place de choix dans nos annales canadiennes de la charité et nous ne le voyons plus que paré de ses vieux titres de noblesse, environné du lumineux éclat de ses services. (page 64).

Nous ne saurions mieux faire, pour donner une juste idée de l'oeuvre accomplie par l'*Orphelinat catholique* depuis 87 ans, que de reproduire tout simplement le précis historique qu'on a exposé, dimanche dernier, avec une mise au point délicate et soignée, M. Edouard Fabre-Surveyer.

L'asile des *Orphelins catholiques* de Montréal, disait-il, fut fondé en 1832, par la société des *Dames de charité*. Cette société comptait alors cinq années d'existence. Pendant ces cinq premières années, les fondatrices s'étaient surtout intéressées au soutien des vieillards sans ressources. L'épidémie de choléra, qui sévit de juin à septembre 1832, donna à la société une orientation nouvelle. Sa trésorière, Mme Alexis Côté, qui l'avait fondée à 72 ans, n'hésita pas, en face du fléau, à diriger son oeuvre vers les victimes du choléra — les veuves et les orphelins. Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge, diront les sceptiques de tous les temps! L'avenir—comme dans la fable de La Fontaine — s'est chargé de donner raison à la quasi-octogénaire. L'oeuvre naissait à son heure. En trois mois, plus d'un huitième de la population de Montréal était emporté par l'épidémie. Que fut-il arrivé, sans la charité et le dévouement inlassable de Mme Cotté et de ses collaboratrices ?

Non contente de pratiquer la charité, madame Cotté l'inculqua à ses filles. L'une d'elles, Mme Alexis Laframboise, secrétaire de l'oeuvre en 1832, accepta la lourde tâche de distribuer, parmi les pauvres, les sommes qui lui furent alors confiées. Une de ses descendantes, soeur Laframboise, continuant la tradition familiale, consacre aujourd'hui sa vie à nos orphelins. Une autre de ses filles, Mme Quesnel, remplit pendant plusieurs années, après la mort de sa mère, arrivée en 1837, les fonctions de trésorière, qu'elle exerça jusqu'à sa propre mort en 1866. Nous avons le plaisir de compter dans cet auditoire un descendant de Mme Quesnel, M. l'abbé Hector Quesnel, de Longueuil. Quant à la troisième fille de Mme Cotté, Mme LaRocque, elle est encore aujourd'hui représentée dans le conseil d'administration de l'orphelinat par ceux de ses arrières-petites-filles, Mlle LaRocque, deuxième vice-présidente, et Mme Pierre Beullac, assistante-secrétaire.

C'est d'ailleurs un fait remarquable dans l'histoire de l'orphelinat, continuait M. Surveyer, que ceux qui s'y consacrent transmettent à

leurs descendants l'amour de notre oeuvre. Les familles LaRocque, Laframboise et Lamothe, entre autres, figurent presque sans interruption sur ses listes d'honneur. Et la dévouée présidente d'aujourd'hui, Mme J.-T. Ostell, suit les traces de sa charitable mère, Mme J.-O. Gravel, présidente avant elle, et de son père, l'un des plus généreux bienfaiteurs et des conseillers les plus éclairés de l'institution.

L'édifice qui nous abrite aujourd'hui, et qui donne asile à plus de deux cents orphelins, a été béni le 31 mars 1917, cinquante ans, presque jour pour jour, après l'ancien orphelinat de la rue Sainte-Catherine, lequel fut béni le 12 juin 1867. Une comparaison entre les deux édifices fait voir à quel point a prospéré l'oeuvre de madame Cotté.

En 1889, à la suite d'une crise qui avait failli faire périliter l'oeuvre si bien commencée, la régie interne de l'orphelinat fut confiée à la communauté des soeurs grises. Les traditions de dévouement et de désintéressement que cet ordre conserve si pieusement ont guidé depuis trente ans les révérendes soeurs dans la direction des déshérités confiés à leur garde. Les laïques susceptibles d'un pareil héroïsme sont si rares de nos jours qu'on ne peut plus en trouver un nombre suffisant pour donner à tous les protégés d'une oeuvre qui a pris de telles proportions les soins qu'ils réclament.

Dirigé depuis sa fondation au point de vue spirituel et souvent temporel par les messieurs de Saint-Sulpice, l'orphelinat, en changeant de quartier, s'est trouvé à faire partie de la paroisse de Notre-Dame de Grâce, desservie par les Pères Dominicains, que nous sommes heureux, en cette occasion, de remercier publiquement de l'intérêt qu'ils portent à notre oeuvre et du zèle qu'ils lui consacrent.

M. Surveyer note en terminant que l'oeuvre, pour subsister, accueille aussi bien " l'obole des petites bourses " que les dons substantiels des plus fortunés. C'est grâce à cette offrande de chacun, dit-il, que l'*Orphelinat* s'est maintenu et a grandi depuis 1832. Il rend ensuite hommage à l'intérêt tout apostolique que Mgr l'archevêque Bruchési a toujours porté à l'oeuvre. N'eût été peut-être un sentiment de réserve qui se comprend, M. l'avocat eut pu rappeler de même l'intérêt, tout apostolique également, que son oncle, le regretté Mgr Fabre, à l'exemple de Mgr Bourget, son prédécesseur, a aussi continuellement voulu porter à l'oeuvre de l'*Orphelinat catholique*. Tous nos évêques de Montréal, en effet, si généreusement aidés par nos vénérés

prêtres de Saint-Sulpice, ont été toujours l'âme de nos oeuvres et les meilleurs garants de leur prospérité. C'est une gloire, pour nous Montréalais, dont nous avons le droit d'être fiers.

Ainsi que le souligne M. Surveyer, après et aussi bien que Mlle Daveluy, c'est un fait remarquable que l'histoire de l'*Orphelinat catholique* se confond presque, à Montréal, avec celle de la charité de quelques-unes de nos meilleures familles: les Laframboise, les Quesnel, les Lamothe, les Larocque, et plus récemment les Gravel et les Ostell, d'ailleurs apparentées aux premières.

Nous pardonnera-t-on, pour finir, de nous incliner avec un profond respect devant le souvenir de Mme Gravel, la dernière présidente défunte, comme aussi de rendre un hommage particulier au zèle de sa très digne fille, Mme Ostell, qui lui a succédé à la présidence. La discrétion la plus naturelle nous empêche d'insister autrement. Mais, à la cathédrale ou à la basilique de Montréal, nous connaissons depuis longtemps l'ardeur au bien, aussi solide et soutenu que calme et tranquille, de cette chrétienne et si estimable famille. Sous la direction et dans les mains de telles gens, une oeuvre catholique ne saurait ne pas être prospère, surtout quand leurs largesses et leurs générosités sont confiées au "ministère" des admirables filles de notre vénérable Mère d'Youville.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

#### PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi	25 novembre	— Saint-Josaphat.
		— Noviciat des Soeurs de Sainte-Anne.
Jeudi	27	— Collège de Saint-Laurent.
Vendredi	28	— Saint-Jean-de-la-Croix.
		— Toutes les églises et chapelles.
Dimanche	30	— Cathédrale.
		— Sainte-Anne (Montréal).

## L'ONTARIO NORD

**A**U mois de juillet dernier, Mgr Latulippe, évêque d'Haileybury, expliquait, dans une lettre pastorale à ses diocésains, les circonstances de la création d'une nouvelle préfecture apostolique, dont le titulaire, Mgr Hallé, naguère chanoine de l'Eglise métropolitaine de Québec, a été nommé par Rome le 13 mai dernier, et a pris possession le 21 juin. C'est là, nous l'avions noté, un événement important dans la vie de l'Eglise au Canada. La lettre de Mgr Latulippe, que nous tenons en réserve depuis ce temps, est, à ce sujet, très instructive et très intéressante. Nous nous excusons de la publier si tard, mais nous tenons, pour le bénéfice de nos lecteurs; à le faire quand même. Il y a là une page d'histoire qu'il nous convient d'enregistrer dans notre *Semaine*.

\* \* \*

## LETTRE PASTORALE DE Mgr LATULIPPE

Nos très chers frères,

Il nous tardait de vous faire part d'un événement qui réjouira tous les catholiques du diocèse, parce qu'il marque pour l'Eglise d'Haileybury une ère de croissance et de bénédictions célestes. A notre demande, le Saint-Siège vient de détacher une portion considérable du diocèse d'Haileybury et l'a constituée en préfecture qui s'appellera désormais la préfecture apostolique de l'Ontario nord.

La nouvelle préfecture aura pour bornes, au nord, depuis le cap Henriette au cap Tatnam, la limite actuelle du diocèse d'Haileybury; le quatre-vingt-onzième degré de longitude en sera la limite ouest; au sud, les bornes seront déterminées par la ligne qui divise présentement les diocèses d'Haileybury et du Sault-Sainte-Marie, depuis le quatre-vingt-onzième degré de longitude jusqu'à ce que cette ligne atteigne la limite sud-

est du canton McNeil. La ligne de démarcation entre le diocèse d'Haileybury et la préfecture apostolique de l'Ontario nord va ensuite vers l'ouest jusqu'au point sud-ouest du canton Pharand, de là vers le nord jusqu'au point nord-ouest du canton Whitesides, puis vers l'ouest jusqu'au point sud-ouest du canton Longheed. Cette ligne monte ensuite vers le nord jusqu'à la rivière Kapuskasing, affluent de la rivière Mettagami. Ces deux rivières sont la limite est de la nouvelle préfecture jusqu'au cinquantième degré de latitude qu'on suit vers l'est jusqu'à la ligne interprovinciale entre l'Ontario et le Québec. On monte ensuite avec cette ligne interprovinciale, depuis le cinquantième degré de latitude jusqu'à la baie James pour revenir vers l'ouest jusqu'au quatre-vingt-unième degré de longitude et aller ensuite vers le nord jusqu'à la hauteur du cap Henriette.

Sur ce territoire on compte à peu près quatorze mille habitants, dont dix mille catholiques, y compris la population flottante des travailleurs. Sur ce nombre, il y a environ deux mille cinq cents Indiens, la plupart catholiques.

De 1882 à 1898, la nouvelle préfecture de l'Ontario nord a fait partie du vicariat apostolique de Pontiac; de 1898 à 1908, elle s'est trouvée incluse dans le diocèse de Pembroke; en 1908, elle passa sous la juridiction du vicaire apostolique du Témiscamingue; depuis 1916, elle faisait partie du diocèse d'Haileybury. La titulaire de la nouvelle préfecture a été nommé le 13 mai 1919, et il a pris possession de sa charge le 21 juin dernier.

Jusqu'à ces dernières années, ce territoire était couvert de forêts et habité par des Indiens seulement. Mais il est maintenant ouvert à la civilisation et à l'industrie par quatre chemins de fer. Il devenait donc urgent de faire dans cette région un travail intense de colonisation et d'évangélisation pour assurer l'influence de la sainte Eglise de Jésus-Christ. Ce travail, on



le comprend, est beaucoup plus efficace, s'il se fait sur place par un pasteur qui concentre son zèle sur un territoire moins vaste. Il lui est beaucoup plus facile d'y attirer le clergé nécessaire et d'organiser les forces catholiques. Voilà pourquoi nous avons demandé à Rome de diviser notre diocèse et de commencer par ériger en territoire distinct la partie la plus exposée et la plus éloignée de notre siège épiscopal.

Dans la requête que nous adressions au Saint-Siège pour demander cette division, après avoir exposé les raisons de notre demande, nous ajoutions : " Il est vrai que les commencements devront être laborieux et pénibles. La nouvelle préfecture sera pauvre en population catholique, en prêtres et même en ressources pécuniaires, mais, si le Saint-Siège daigne y envoyer un véritable apôtre, nous osons espérer qu'il y aura là avant longtemps un diocèse florissant. Ce pays possède, en effet, une immense étendue de terrain propre à l'agriculture, des mines qui promettent beaucoup et des rivières dont les chutes d'eau fourniront à l'industrie des forces inépuisables."

Notre prière a été exaucée. C'est un apôtre que le Souverain Pontife nous envoie dans la personne de Mgr Joseph-Jean-Baptiste Hallé, du chapitre de la cathédrale de Québec. Il serait superflu de faire ici son éloge. Tout le monde connaît sa science théologique, sa piété sacerdotale, son zèle tout apostolique. Il vient à nous avec le double prestige du talent et de la vertu. Qu'il soit béni et que béni soit Dieu qui nous l'envoie!

Venez, frère bien-aimé! Depuis longtemps notre coeur vous appelle. C'est avec joie que nous vous souhaitons la bienvenue. C'est avec la plus grande confiance que nous vous remettons la garde d'une partie du troupeau que le prince des pasteurs nous avait confié.

Et vous, chers enfants de la nouvelle préfecture, bien-aimés collaborateurs du clergé séculier et régulier, vaillants mission-

naires jésuites et oblats, admirables soeurs grises des mers glacées du nord, ce n'est pas sans douleur que nous vous disons adieu. Mais nous nous consolons en laissant pour vous aimer et vous protéger un prélat qui comprend le dévouement et le zèle. Car, nous l'avons dit, et vous le constaterez bientôt, il est lui-même de la race des apôtres.

Sera la présente lettre pastorale lue au prône de toutes nos églises ou chapelles où se fait l'office divin et aux chapitres de nos communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Haileybury, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre chancelier, le huitième jour de juillet mil neuf cent dix-neuf.

✠ ELIE-ANIOET, ÉV. D'HAILEYBURY.

Par mandement de monseigneur,

ALPH. DUPUIS, *chancelier.*

---

## LE PRINCE DE GALLES A MONTREAL

---

### QUELQUES ECHOS

---

**D**ANS notre livraison du 1er septembre dernier, sous ce titre : *Le fils du roi au Canada*, nous avons, nos lecteurs se le rappellent, enregistré, pour l'histoire, les discours pleins de tact et parfaitement au point que le prince de Galles avait prononcés à Québec à son arrivée au Canada. Le gentil prince, disions-nous, avait touché la note juste. Au passage, avant sa tournée dans l'ouest, il nous avait, dès lors, fait, à Montréal, une courte visite. Mais ce n'est qu'au cours de la dernière semaine d'octobre qu'il a été reçu officiellement dans notre ville. Les choses, comme il convenait, se sont bien passées. Notre peuple s'en est donné à plein coeur pour fêter le " prince charmant ". Nous nous en réjouissons.

Nous tenons en plus à retenir encore quelques-unes des paroles que le prince a bien voulu dire à Montréal. Elles méritent d'être conservées. L'occasion ne manquera peut-être pas de les rappeler un jour. Une pensée principale nous paraît avoir dominé les préoccupations oratoires de notre hôte royal. Il a voulu être le " prince de l'entente cordiale ", tout autant que le " prince charmant ". Il estime à bon droit que les deux grandes races qui vivent ensemble au Canada, l'anglaise et la française, gagneraient à mieux s'entendre sans toutefois se confondre. Ce fut l'avis déjà des Elgin, des Dufferin et des de Lorne. C'est toujours celui des Canadiens de descendance française. Il nous a été agréable de constater que notre prince abondait dans notre sens. Il a été remarqué seulement, et la remarque a été faite par un homme bien placé pour voir et juger, que c'est surtout dans les provinces anglaises que l'entente cordiale a besoin d'être prêchée. C'est, en effet, parfaitement juste. Quand même, la parole qui fut dite à Montréal aura un peu partout son retentissement, et ce sera toujours autant d'acquis. Le prince de Galles s'est aussi montré fort aimable pour nos jeunes étudiants de l'Université de Montréal. Ce sont là des attentions dont nous garderons le souvenir.

\* \* \*

Le plus important discours que notre prince ait prononcé à Montréal, c'est celui qu'il a donné à l'hôtel Viger, le 28 octobre, en réponse aux paroles de bon accueil du maire Martin et du commissaire Marcil. Le voici, ce discours, tel qu'il a été communiqué aux journaux.

*Monsieur le maire,*

*Je suis heureux de pouvoir revenir à Montréal, et je vous remercie de votre généreuse hospitalité en m'offrant un second banquet. Un passage, monsieur le maire, de votre adresse m'a*

tout spécialement touché, hier. Et c'est lorsque vous avez fait allusion à l'entente qui existe et qui doit exister entre les citoyens de langue anglaise et les citoyens de langue française. C'est une question qui me tient au coeur. Elle me tenait au coeur lorsque je débarquai sur la terre canadienne, mais, après mon voyage à travers toute la terre canadienne, elle mène de plus en plus au coeur. L'union des deux races au Canada ne fut jamais une question de simple intérêt politique. Au contraire, cette question fut, et restera, un exemple de la plus haute sagesse politique, pour laquelle l'empire britannique doit une reconnaissance immortelle à Cartier, à MacDonald, et aux autres hommes d'Etat qui ont travaillé à parfaire cette union.

On a beaucoup dit et écrit sur les moyens employés par l'empire britannique pour établir l'union des races de langages divers et d'histoire opposée. L'Angleterre et l'Ecosse se sont longtemps chicanées. Mais elles se sont entendues et, aujourd'hui, elles sont tellement unies qu'elles ont oublié qu'elles furent jadis deux nations séparées. L'union entre l'Angleterre et l'Ecosse dure depuis des siècles. L'union entre les races anglaise et française, au Canada, ne dure que depuis un demi-siècle. Mais qui peut douter que cette union, au Canada, ne donne, comme résultat, une nation aussi grande, aussi unie et aussi puissante que l'empire britannique lui-même ? Personne ne peut, après une étude approfondie de votre histoire, et surtout après un voyage ici que le mien, ne pas voir que les intérêts des deux races sont semblables par tout le Dominion, dans l'ouest comme dans l'est. Quel sera le succès de la nouvelle nation ? Je ne puis hésiter à déclarer que, comme en Grande-Bretagne, ce sera la liberté de parole et le respect de chacun pour son voisin.

Montréal a plusieurs titres à mon admiration. Elle est le plus grand centre d'affaires, elle a la plus grande population

du Canada, et tout ce que j'y ai vu m'a profondément intéressé. La cordiale bienvenue que j'y ai reçue m'a surtout profondément touché. Et, plus spécialement, ce qui m'a extrêmement intéressé, c'est que les deux races ont été d'accord dans leur réception et leurs hommages. Votre ville peut se vanter, à ce sujet, d'être la ville-type de l'entente cordiale! Et, par conséquent, j'accepte votre réception avec un sentiment tout spécial.

Je vous remercie, monsieur le maire, et tous les citoyens de Montréal, anglais et français, jeunes et vieux, riches et pauvres, avec sincérité.

\* \* \*

A l'Université de Montréal, le royal visiteur, l'après-midi du jeudi 30 octobre, fut aussi cordialement reçu et acclamé. On l'a même un peu abondamment couvert de *confetti*! Mgr le recteur, dans une jolie harangue, lui a souhaité une délicate bienvenue. L'application du mot, si gentil et si plein de sens, d'une grande dame de la cour de France à l'adresse de Louis XIII, au sortir de son sacre : " Sire, vous étiez beau comme l'espérance ", que Mgr Gauthier a faite au " prince charmant " a été particulièrement heureuse et goûtée. Et puis, le geste des étudiants eux-mêmes, offrant au prince une canne et un béret à leurs couleurs et le saluant " président de tous les étudiants de notre université ", était bien dans la note de la belle humeur française. Aussi, c'est fort joyeusement que le prince a saisi la canne et coiffé le béret. Chez nos gais lurons, ce fut un moment exquis.

J'ai été profondément ému, prononça le prince, du cadeau que vous m'avez fait de ce chapeau et de cette canne. Je vous remercie de votre cordial accueil que j'apprécie. J'espère revenir au Canada, surtout à Montréal, pour vous revoir.

Nos lecteurs aimeront à conserver le texte de l'allocation prononcée par Mgr le recteur. Elle exprime, avec autant de

dignité que de bonne grâce, une fois de plus, et par une voix autorisée, nos respectueux sentiments de loyauté envers les rois et les princes de la maison d'Angleterre. A ce titre, elle constitue un document.

Qu'il plaise à Votre Altesse Royale,

L'Université de Montréal, dont vous voyez en ce moment, autour de vous, les administrateurs et les gouverneurs, les doyens et les présidents, les professeurs et les élèves, est profondément heureuse de vous souhaiter la plus respectueuse bienvenue.

A cette bienvenue, que vous sentez venir du fond des coeurs, nous voulons ajouter l'expression d'un autre sentiment, qui nous est également très cher : celui du respect et de l'affection dont nous entourons la personne et l'autorité de notre futur souverain. C'est pour nous une tradition, dont Votre Altesse Royale a pu recueillir dans son passage au milieu de nous les preuves les plus touchantes, et que nous maintenons avec un soin jaloux, parce qu'elle a pour nous la valeur d'un principe sacré.

Ces sentiments, comment nos étudiants en particulier ne seraient-ils pas heureux d'avoir l'occasion de vous les redire ? Ils voient en votre personne le reflet captivant de leur propre jeunesse, ses espoirs et ses promesses d'avenir. Ils prendraient volontiers à leur compte le mot qu'une dame de la cour adressait à Louis XIII après son sacre : " Sire, vous étiez beau comme l'espérance. " Ils savent aussi que rien de ce qui les préoccupe ne vous est étranger. Vous avez connu cette vie d'étudiant qui est la leur, avec son premier apprentissage de la liberté, ses études et la tyrannie bienfaisante de ses examens, ses joies durables et ses tristesses passagères, ses exubérances et ses enthousiasmes.

D'autre part, avec cette maturité précoce que développe chez les rois l'art de gouverner, vous avez souvent pensé, Prince, j'en suis sûr, que cette jeunesse, c'est la nation de demain, et, ce qui est plus grave, la nation de demain dans ses classes dirigeantes. Nous sommes heureux de vous dire que notre souci de tous les jours, dans les heures troublées que nous traversons, c'est que cette jeunesse ne soit pas seulement pour la société canadienne un élément de prospérité matérielle, mais qu'elle soit encore et surtout un élément d'ordre public et de salut social. C'est dans ces sentiments que nous prions Votre Altesse Royale d'agréer l'assurance de notre inaltérable loyauté.

Le " prince charmant ", qu'on a appelé aussi un " prince conquérant ", est maintenant parti pour regagner sa patrie et son trône. Puisse l'avenir lui être toujours favorable !

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

## FAUT-IL PRENDRE DE L'EAU BÉNITE EN SORTANT DE L'ÉGLISE ?<sup>1</sup>

**L** est un adage reçu en liturgie : *Aqua benedicta datur ingredientibus, non vero egredientibus*. Cette sentence s'accorde parfaitement avec la rubrique qui prescrit au prêtre sortant de la sacristie de se signer avec de l'eau bénite, s'il le peut commodément, et qui ne dit rien de semblable pour le retour après la messe. Elle s'explique aussi très bien, si on réfléchit au but qu'on se propose en faisant usage de ce sacramental. On le prend en entrant dans l'église pour effacer les souillures contractées dans le monde, mais, dans l'église, on est censé n'en avoir contracté aucune. C'est pour la même raison qu'avant la messe solennelle du dimanche il est prescrit d'asperger les fidèles. De même, lorsqu'un dignitaire ecclésiastique est reçu à l'entrée de l'église, on lui offre l'eau bénite pour se signer et en asperger l'assistance.

Les choses étant ainsi, que faut-il penser de l'usage presque universel de prendre de l'eau bénite aussi bien en sortant de l'église qu'en y entrant ? Pour répondre à cette question déjà presque résolue par son exposé, on n'a qu'à se rappeler la signification de l'eau bénite et le motif de son emploi. Consacrée par les exorcismes et oraisons du rituel, cette eau est un des sacramentaux destinés spécialement à éloigner la pernicieuse influence du malin esprit, et surtout, quand on la prend

<sup>1</sup> Nous reproduisons avec plaisir cet article de la *Semaine de Lyon*. Il appuie fortement une affirmation qu'a faite ici même, il y a quelques années, notre liturgiste diocésain. La série d'articles dans lesquels on traitait de cette question a été mise en plaquette, avec l'approbation de Mgr l'archevêque de Montréal, et a été répandue par milliers dans nos principales paroisses de la ville, grâce au zèle éclairé des curés. — Cette plaquette est intitulée *Tenue des fidèles à l'église*. La même pratique est indiquée dans *Tenue des enfants de chœur*. — La rédaction.

avec les dispositions requises, à effacer les fautes légères. Si les fidèles en usent avec esprit de foi et contrition; ils acquièrent la pureté de conscience convenable pour s'approcher des saints mystères. En même temps qu'une vertu sanctifiante, elle possède celle de purifier l'âme des péchés véniels et aide à mettre de côté toute pensée mondaine susceptible de troubler la prière. De ces considérations il résulte que l'eau bénite prépare excellemment l'âme chrétienne à la prière et à l'assistance au saint sacrifice et qu'il serait difficile de s'expliquer son utilité lorsque la prière a pris fin et qu'on retourne à des occupations profanes.

D'ailleurs, aucune rubrique, aucun texte de concile, aucun auteur liturgique ne parle de ce dernier usage ni ne le conseille, et il est peu louable, sinon blâmable, d'introduire un nouveau rite en dehors de l'autorité légitime. Cette abstention concerne évidemment tout d'abord les ecclésiastiques qui ne doivent rien innover en fait de cérémonies. Les simples fidèles, ignorants des lois liturgiques et n'en comprenant pas le véritable sens, s'imaginent qu'à l'approche du bénitier il est toujours bon d'y plonger la main, puisqu'on leur recommande de faire le signe de la croix avant et après les actes principaux de la journée. Ce n'est pas le cas d'interpréter ainsi ce conseil de perfection. Généralement cependant, il n'est pas à propos d'engager les fidèles à se réformer sur ce point. Le mieux pourrait être l'ennemi du bien. Si on redoute de leur part le scandale des faibles, on se gardera bien de les mal édifier. Au besoin on fera comme eux, suivant la parole de saint Paul: *Videtè ne forte haec licentia vestra offendiculum fiat infirmis.*<sup>1</sup>

*Semaine religieuse de Lyon.*

<sup>1</sup> I Corinth., VIII, 3.